Commune de
Blonay – Saint-Légier
MUNICIPALITÉ

COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

N/réf. : 10.03.04_2024

No 03-2024 – Séance du 30 janvier 2024

Bouclement du préavis St-Légerin n° 26-2021 concernant le remplacement des cibles du stand de Praz-Hier

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Par la présente communication, la Municipalité vous informe du bouclement du préavis mentionné ci-dessus soit :

- **Remplacement des cibles du stand de Praz Hier pour un montant de CHF 45'000.00**

Préavis voté	CHF 45'000.00
Montant dépensé	CHF 45'000.00
Factures SIUS	CHF 58'621.55
Factures diverses installations et bâtiment	CHF 4'676.70
Total	CHF 63'298.25
Participations du fonds du sport + société Les Jeunes Tireurs	CHF 18'298.25
Subvention communale	CHF 45'000.00

Selon les conclusions du préavis, cette dépense a été imputée dans le compte 35207.3141.00 (entretien stand de Praz Hier) dans les comptes st-légerins de l'exercice comptable 2021.

Merci de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic — Le secrétaire

A. Bovay — J. Steiner

Blonay, le 16 janvier 2024

Délégation municipale : M. Gérald Gygli, municipal

Copie : bureau du Conseil communal – Service des finances